

Entreprise à l'essai Tester son idée avant de créer

Permettre à des créateurs d'entreprise, chômeurs ou RMIstes, d'expérimenter grande nature leurs projets en continuant à percevoir leurs indemnités pendant la période de démarrage de leur activité. Telle est l'idée de base du programme "Entreprise à l'essai".

Depuis deux ans, une agence de développement local de Belfast, Mentor, développe un programme original de création d'entreprise destiné aux chômeurs. Breakthrough — c'est son nom — leur permet, après un parcours classique (formation, étude de marché...) de créer leur propre activité tout en continuant à percevoir une allocation chômage pendant quelques mois. « Des programmes comme celui-là existent déjà en Angleterre, explique Frank Dolaghan, directeur général de Mentor, et ils connaissent une grande réussite. Cela correspond à un vrai besoin. De nombreux chômeurs peuvent ainsi, sans perdre leurs droits, apprendre à mieux connaître le monde de l'entreprise. »

Breakthrough existe depuis deux ans en Irlande du Nord. 38 demandeurs d'emploi y ont participé entre avril 96 et mars 97 : 12 ont obtenu une qualification de niveau 3, 14 ont retrouvé un travail et 10 sont devenus chefs d'entreprise. « Evidemment, un programme comme celui-là pourrait transformer beaucoup de chômeurs en entrepreneurs. Nous avons cinquante personnes sur la liste d'attente. Mais les dépenses gouvernementales sont tellement limitées qu'on ne peut satisfaire qu'une partie de la demande. »

Une pédagogie très puissante

Depuis de nombreuses années, ESPACE Nord - Pas de Calais, fait, en tant que spécialiste de la création d'entreprise, le même type de constat. « Le nombre de projets de création d'entreprise portés par des demandeurs d'emploi longue durée est en forte augmentation, rappelle Christiane Lecocq, directeur d'ESPACE. Les outils d'accompagnement



Breakthrough :
" le passage "
en douceur du
statut de
demandeur
d'emploi à
celui de
travailleur
indépendant.

doivent donc s'adapter : être plus lourds, plus ciblés. En particulier, se pose pour ce type de public le problème de la rupture entre le statut de demandeur d'emploi et celui de salarié indépendant. Cette rupture représente à la fois un frein psychologique à l'esprit d'entreprendre et un risque humain important. »

Autre point important : l'émergence de nouveaux gisements d'emploi implique une évolution des méthodes d'anticipation de l'activité et du marché. Sur de nouveaux segments d'activité, l'étude de faisabilité ne peut bénéficier de l'expérience acquise par les conseillers-formateurs, du fait de l'absence de références.

Bientôt en version française

Augmentation du nombre de projets de création d'entreprise portés par des demandeurs d'emploi longue durée et émergence de nouveaux gisements d'emploi : l'importation-adaptation du programme Breakthrough en France répond à cette double problématique. Sur l'impulsion de Christiane Lecocq, quatre partenaires y travaillent actuellement et devraient rendre le programme (pour l'instant intitulé "Entreprise à l'Essai") opérationnel pour la fin de l'année dans la région. Il s'agit de l'Agence Régionale de Développement, du Plan Roubaisien d'Insertion, de la Caisse de Dépôts et Consignations et du service études d'ESPACE Nord - Pas de Calais.

Concrètement, à partir de juin 97, 15 porteurs de projet devraient suivre le parcours suivant : accueil-évaluation des projets, participation à une session MORAINÉ (cf page 10) pour enrichir

l'idée de base, formation à la création (gestion, comptabilité, marketing...) et préparation du plan d'affaire par entretiens individuels. A la suite de ce parcours "classique", six "élus" pourront tester in-vivo leur projet d'activité, avant la création effective, sans perdre leur indemnisation pendant six mois (de janvier à juin 98).

Expérimentation in vivo

Pour cela, un compte bancaire, géré par une structure ad-hoc, sera ouvert pour le porteur de projet, et une bourse de départ sera donnée par un organisme financeur. L'argent gagné dans le cadre de l'activité sera versé à ce compte, et les charges seront financées par la même source. Les équipements achetés pendant la période appartiennent au porteur de projet. A la fin, le solde positif constitue le premier apport en capital de la future entreprise.

L'expérimentation grande nature permet évidemment de compléter l'apprentissage à partir d'éléments réels et concrets, ce qui est une pédagogie très puissante. C'est aussi un moyen intelligent de transformer les dépenses du chômage en dépenses actives. Autre avantage : le créateur vérifie la validité ou l'infaisabilité du projet et il s'habitue à manier de l'argent — dont il n'a été que trop privé précédemment. Ceci évite bien des catastrophes non seulement financières mais aussi humaines. En cas de réussite, le projet se trouve bien sûr enrichi par cette phase d'expérimentation.

D'ici deux ans, Entreprise à l'Essai pourrait concerner 70 porteurs de projet par an dans la région. ■